



Pour adhérer aux Aînés Ruraux

Fonctionner sous l'égide de la loi 1901

- Déclaration de l'association selon la loi de 1901
- Respect de la démocratie selon la loi de 1901 (statuts, élections...)

Adhérer à la charte des Aînés Ruraux, aux statuts de la Fédération départementale et à l'organisation « pyramidale du Mouvement ».

S'acquitter d'une cotisation d'adhésion

La cotisation est fixée par l'Assemblée générale de la fédération départementale composée des représentants de toutes les associations adhérentes.

La libre décision des activités proposées

Les associations adhérentes gardent la maîtrise des actions qu'elles proposent à leurs adhérents et conservent le contrôle de leur budget.

Contact départemental

Les Aînés Ruraux / Fédération nationale

10, rue Chauchat / 75009 Paris
 tél : 01 44 56 84 67 / fax : 01 44 56 84 84
 e-mail : federation-nationale@ainesruraux.org

www.ainesruraux.org

copyright – Aînés Ruraux – sept 2006



**Adhérer aux
Aînés Ruraux :
quels avantages
pour une association
ou un club ?**

Les Aînés Ruraux,
ce sont 750 000 adhérents
et 10 000 clubs regroupés
dans 84 fédérations
départementales adhérant
à la Fédération nationale.

Une association adhérent aux Aînés Ruraux bénéficie de prestations, services et conseils.



Une représentation nationale auprès des Pouvoirs publics sur les sujets concernant les retraités et personnes âgées

- Retraites et pensions de reversion
- Assurance maladie, prévention *santé*
- Maintien à domicile des personnes âgées
- Autonomie et handicap
- Participation à la défense des services publics et commerces de proximité
- Prévention et sécurité routière



Une aide à la gestion associative

- Conseils sur l'application de la loi de 1901 (statuts, assemblée générale, fonctionnement du Conseil d'administration)
- Contrat d'assurance exclusif avec Groupama pour garantir les activités des associations
- Protection juridique pour les conflits frappant les associations adhérentes lorsqu'elles sont attaquées
- Informations sur la fiscalité appliquée aux associations
- Conseils sur la gestion quotidienne (organisation de manifestations...), sur la législation (droits d'auteurs, buvettes, voyages...)
- Mise à disposition de documentation (guide des clubs, manuels pédagogiques...)
- Protocole d'accord avec la SACEM pour les clubs leur permettant de bénéficier de tarifs préférentiels.



Une participation aux manifestations et animations départementales (en fonction des activités de la Fédération)

- Assemblée générale (droit de vote, possibilité de faire acte de candidature au Conseil d'administration, participation aux débats)
- Séminaires
- Formation des responsables à la gestion d'une association
- Fête de l'amitié, voyages organisés par la Fédération
- Concours départementaux (prix littéraire, prix *Novella*, pétanque...)
- Conférences (prévention *santé*, prévention routière, thèmes axés sur le « bien vieillir... »)



Des échanges et des liens entre responsables associatifs

- Réunions, conseils et échanges avec la Fédération et les autres associations fédérées
- Mise en contact avec le réseau des partenaires institutionnels
- Abonnement au magazine *Tambour battant* et au bulletin de la Fédération départementale.



Des avantages économiques

- Mutualisation des tarifs pratiqués du fait du nombre important d'adhérents, par la signature de partenariats variés.